



GROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE



BULLETIN DE GUERRE

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOISL'Union des Femmes de France
A L'ACADÉMIE

On sait que l'Académie Française, dans sa séance publique annuelle du 25 Novembre 1915, a décerné un prix de **8,000 francs** à l'Union des Femmes de France.

Voici en quels termes M. GABRIEL HANOTAUX a, dans son rapport sur les prix de vertu, annoncé cette haute récompense :

« L'Académie a décidé d'accorder trois de ses prix les plus importants aux trois œuvres réunies sous le titre de « la Croix Rouge Française » : **8,000 francs** du prix Monthyon à la Société de secours aux blessés militaires ; **8,000 francs** du prix Sussy à l'Association des Dames Françaises ; **8,000 francs** du prix Broquette Gonin à l'Union des Femmes de France.

Je ne sais s'il sera possible de présenter un jour un tableau complet de ce que la rivalité du bien a suscité dans ces trois sociétés. D'avance, la science et la charité étaient mobilisées.

Déjà, elles avaient eu leurs grandes manœuvres et leurs expéditions coloniales. Quand la guerre éclata, elles étaient prêtes. Il surgit du sol national une prodigieuse éclosion d'asiles pour le corps et pour l'âme. Cornettes et mantes bleues fleurirent. Au pied de chaque lit, encore vide, une escouade était debout, réserve suprême, territoriale de la Croix. Depuis de longues années, des cours, des exercices pratiques avaient formé les Infirmières : elles n'étaient pas seulement dévouées, elles étaient instruites ; leurs mains adroites étaient aptes à manier avec douceur et mesure les auxiliaires, dangereux parfois, de la santé et de la vie. Sous leurs diverses appellations, les Femmes Françaises accompagnaient les Soldats Français, allaient les chercher au besoin sur le champ de

bataille, les ramenaient à l'abri dans leurs bras.

Comment énumérer tant de sublimes dévouements ?

L'Union des Femmes de France a perdu Mlle Suzanne GILLES, Mlle CAGNARD, Mme PHILBERT, tuées à l'ennemi. Mlle GINIGLER a été blessée gravement. La liste des Infirmières mortes de maladie ou citées à l'ordre du jour, figure aux documents annexes du rapport. Le dévouement est d'autant plus sublime, qu'il est anonyme. Ces femmes de bien, dignes de leur fils, ces jeunes filles pures, dignes de leurs frères, n'attendaient rien du monde, pas même un souvenir : elles ont passé en faisant le bien.

Quel regret, Messieurs, de ne pouvoir citer les nombreux extraits des rapports qui ont été fournis à l'Académie, pour constituer un dossier de récompenses ; c'est un « Envers de l'histoire contemporaine » qui eût singulièrement étonné Balzac, car on n'y rencontre que le beau. Partout, le sacrifice, la vigilance, la bonté, qui s'étendent jusqu'aux ennemis couverts du sang des Français.

Que notre pensée se porte du moins sur les formations qui ont subsisté dans les pays envahis : A Noyon, à Saint-Quentin, à Cambrai, à Douai et à Lille, à celles dont nous savons à peine, par un mot dérobé, qu'elles subsistent.

Si cette parole leur arrive, qu'elles sachent que la France, par la voix de l'Académie, leur adresse son salut et leur crie : « Courage, tenez bon ! L'Armée Française, la Nation Française, n'ont d'autre souci que de vous délivrer ! » (1)

Messieurs les Délégués Régionaux,
Mesdames les Présidentes de Comités,
Messieurs les Médecins en Chef,
Mesdames les Directrices d'Hôpitaux,

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de porter à votre connaissance l'ordre du jour suivant, voté par le Comité de Direction du Conseil central, dans sa séance du 24 décembre 1915 ;

« Le Comité de Direction de l'Union des Femmes de France, appréciant le dévouement, le zèle, l'abnégation de tout son personnel et tout particulièrement la valeur technique, la compétence et la tenue morale de son personnel hospitalier ;

« Estimant à leur haute valeur les services rendus qui dépassent toute espérance et sont justement reconnus par le Service de Santé de l'armée et le pays tout entier.

« Plein d'admiration et de reconnaissance, adresse à tous ses meilleurs compliments et remerciements et plein d'espoir dans l'avenir et de foi dans le succès, ses vœux les plus sincères pour 1916, parmi lesquels celui que chacun ait la force et le courage de continuer sa tâche et la joie de voir la France sortie de ses angoisses et de ses deuils, briller dans le rayonnement d'une gloire dont il aura sa part. »

En vous transmettant cet ordre du jour et vous priant de le communiquer à vos collaborateurs et collaboratrices, nous, que nos fonctions appellent à suivre de plus près vos efforts, nous sommes heureux d'y ajouter nos compliments, nos remerciements et nos vœux personnels, que nous vous prions d'accepter en témoignage de notre reconnaissance pour l'indispensable concours que vous avez bien voulu donner et donnerez encore à notre Œuvre.

La Présidente générale,
S. PÉROUSE.

Le Secrétaire général,

Docteur P. BOULOMIÉ.

(1) Journal Officiel, 28 novembre 1915, p. 8663.

NÉCROLOGIE

Le 14 Janvier est décédée Mme CAUCHOIS, présidente du Comité de l'Union des Femmes de France à Ault.

Ce Comité, fondé en 1908, était en pleine prospérité, grâce à l'activité dévouée de sa Présidente qui, dès le temps de paix, avait prévu la responsabilité qui lui incomberait en cas de guerre; elle avait organisé dans ce but ses divers services, notamment un dispensaire qui rendit de grands services dans la région, et un hôpital auxiliaire de 30 lits, des mieux installés.

Nous adressons à la famille de notre regrettée collaboratrice et au Comité d'Ault, l'expression de notre douloureuse sympathie.

MÉDAILLES D'HONNEUR
DES ÉPIDÉMIES

Argent :

- Mme ANCELIN, Boulogne-sur-Mer, 3 décembre 1915;
Mme REBOIS, La Bourboule, 8 décembre 1915;
Mme LEVÉQUE, Charenton, 8 décembre 1915;
Mme NIVEL, Charenton, 8 décembre 1915;
Mlle DUVERDIER, Casablanca, 1^{er} janvier 1916;
Mme de MONDION, Villers-Cotteret, 15 juin 1915;
Sœur BERNARDETTE, Honfleur, 1^{er} janvier 1916;
Mme HADEBOURG, Honfleur, 1^{er} janvier 1916;
Mme MERODACH, Angers, 1^{er} janvier 1916;
Mme USUREAU, Angers, 1^{er} janvier 1916;
Mme CHERBONNIER, Angers, 1^{er} janvier 1916;
Mme TARGE, Vichy, 1^{er} janvier 1916;
Mme la Générale LUCAS, Bourges, 8 janvier 1916;
Mme BOUDET, Bourges, 8 janvier 1916;
Mme BEAUBOIS, Bourges, 8 janvier 1916;
Mme GAUDICHET, Bourges, 8 janvier 1916;

Bronze :

- Mlle ALLARD, Paris-Plage, 3 décembre 1915;
Mme AUSTRY, Toulouse, 3 décembre 1915;
Mme GUERRE, Ambulance 2/63, 1^{er} janvier 1916;

- Mlle LELOUP (Marthe), Villers-Cotterets, 1^{er} janvier 1916;
Mlle RENÉ (Lucie), Ambulance 8/13, 1^{er} janvier 1916;
Miss JOHNSTON, Zuydcoote, 1^{er} janvier 1916;
Mlle PERISSÉ (Anne-Marie), Villers-Cotterets, 1^{er} janvier 1916;
Mme COCHOT, Bressuire, 1^{er} janvier 1916;

Témoignages de Satisfaction :

- Mme VOISIN, Boulogne-sur-Mer, 1^{er} janvier 1916;
Mlle FIAU, Zuydcoote, 1^{er} janvier 1916.

COMITÉ DIRECTEUR

11 Décembre 1915. — Questions relatives à la nomination des trésoriers des Comités des départements. — Démissions de délégués régionaux : propositions relatives à leur remplacement. — Direction de la colonie sanitaire agricole de Tonnay-Charente. — Vote d'une subvention de 300 francs pour les soldats-aveugles des Quinze-Vingts. — Organisation de la Vente de Guerre. — Ratification de la nomination de Mme MARTIN, vice-présidente, comme faisant fonction de présidente du Comité de Chambéry pendant la durée de la guerre, en remplacement de Mme ORSAT.

24 Décembre. — Diverses questions relatives à l'administration de nos hôpitaux à Orléans, Nice, Vitry, Cherbourg, Châteaudun, Saint-Servan. — Il est décidé qu'à charge de réciprocité, il sera affiché dans nos hôpitaux l'adresse des Cercles du Soldat relevant des deux autres Sociétés de la Croix-Rouge. — Rapport du délégué régional du Gouvernement Militaire de Paris. — Réglementation du port de l'insigne.

30 Décembre. — Ratification de l'élection de Mme BOUÉ, comme présidente du Comité de Tarbes, en remplacement de Mme CAMBOUÉ, démissionnaire. — Questions financières.

14 Janvier 1916. — Nécessité de rappeler à tous les Comités et Hôpitaux, qu'ils doivent se conformer strictement aux statuts, règlements et instructions. — La réunion des délégués régionaux est fixée au lundi 24 janvier à 10 h. du matin. — Questions relatives à l'administration de la colonie sanitaire : examen de l'augmentation du nombre des lits au moyen de baraquements. — Rapport du Comité de l'Union des Femmes de France à Pétersbourg.

21 Janvier. — Notre équipe à Moudros. — Lettre de Mme BRUNET, Infirmière-major générale. — La Journée de la Croix-Rouge. — Compte-rendu d'inspections à Moulins, Lyon, Chambéry, Aix-les-Bains. — Vote de certains travaux et de certaines fournitures à Tonnay-Charente. — Trois Infirmières de la Société sont désignées pour le service du bateau-hôpital Le Sphinx, spécialement affecté à notre Société par M. le Ministre de la Marine. — Cercles du Soldat. — Vente de médaillons.

INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

A. S. DES ENGAGEMENTS PRÉVUS PAR L'ART. 4 DE LA LOI DALBIEZ N° 13.501 1/7

Paris, le 22 Décembre 1915.

Il m'a été signalé que des hommes dégagés de toute obligation militaire réformés ou exemptés, ayant voulu contracter des engagements pour des emplois dans les hôpitaux auxiliaires, n'avaient pas été agréés.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les personnes précitées peuvent contracter un engagement pour un hôpital auxiliaire déterminé; c'est d'ailleurs l'esprit du 4^e alinéa de ma dépêche n° 10.890 1/7 du 16 novembre 1915, qui a eu particulièrement pour but, de faire affecter aux hôpitaux auxiliaires, des hommes ne pouvant plus être l'objet d'aucune mutation.

Il demeure entendu que les candidats engagés, devront produire l'adhésion des Administrateurs des Etablissements dans lesquels ils veulent servir, et qu'en cas de suppression de la formation, ils seraient affectés à un autre établissement, autant que possible de leur choix.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat et par son ordre,

LE CHEF DU CABINET.

Signé : CLERGEOT.

A. S. DU PAIEMENT DE LA SOLDE ET DES HAUTES PAYES DUES AUX INFIRMIERS MILITAIRES MIS A LA DISPOSITION DES SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE 243 4/7

Paris, le 5 Janvier 1916.

Le 29 Octobre 1915, vous m'avez demandé de vous renseigner sur les dispositions prises pour que les militaires, mis à la disposition des Sociétés d'Assistance, reçoivent les allocations de solde qui leur reviennent, sans qu'il en résulte une charge nouvelle pour ces Sociétés.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les instructions données à ce sujet, aux Directeurs régionaux du Service de Santé, sont les suivantes :

« Le paiement de la solde aux militaires dont il s'agit, est assurée intégralement par les formations sanitaires des Sociétés d'Assistance.

« Le remboursement à ces formations, de la différence entre l'ancienne et la nouvelle solde, est effectué mensuellement par les soins des Directeurs régionaux du Service de Santé, sur la production d'états décomptés, en double expédition, faisant ressortir l'effectif de la journée de solde et le taux de l'augmentation par grade.

« Le paiement et le remboursement des hautes payes d'ancienneté, auxquelles

« peuvent avoir droit les militaires mis à la disposition des Sociétés d'Assistance, sont assurées dans les mêmes conditions. »

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat et par son ordre,

LE DIRECTEUR-ADJOINT.

Extraits du registre des décès pour les régions envahies, destination à leur donner.

Par ordre de M. le Ministre de la Guerre (Extrait du Bulletin Officiel, n° 45 du 6 Décembre 1915, page 507) les hôpitaux, au lieu de garder dans leurs archives, comme précédemment, les extraits du registre des décès destinés aux maires des communes envahies, devront dorénavant les adresser à MM. les Préfets des départements dans lesquels se trouvent les localités occupées par l'ennemi.

MM. les Préfets des départements dont le chef-lieu est occupé par l'ennemi ou a été évacué par les autorités civiles, résident provisoirement aux adresses suivantes :

- Pour l'Aisne : à Château-Thierry.
Pour les Ardennes : à Paris, 3, rue Taïtbout.
Pour le Nord : à Dunkerque.
Pour le Pas-de-Calais : à Boulogne-sur-Mer.

PORT DE L'INSIGNE
ET DE L'UNIFORME
DU PERSONNEL HOSPITALIER

L'insigne de l'Union des Femmes de France, qui n'est délivré qu'aux membres perpétuels et titulaires, ne peut être porté qu'en service (service hospitalier, délégation, assistance à une cérémonie, etc...)

Cette règle, antérieurement établie par nous et confirmée par la circulaire ministérielle du 14 Septembre 1914, est rappelée par une note du 6 Octobre, dans les termes suivants, par le Gouvernement militaire de Paris :

« Le Général Gouverneur militaire, rappelle que le port du costume et des insignes de la Croix-Rouge est rigoureusement interdit aux ambulancières, en dehors des hôpitaux ambulances de gares, ou autres formations sanitaires auxquelles elles sont affectées, à moins d'être justifié par un ordre de service spécial. Toute ambulancière en service, devra être porteuse de sa carte d'identité avec sa photographie.

« La présente circulaire est un dernier avertissement donné avant l'application des sanctions qui seraient inévitables.

« P. O. Le Chef d'Etat-Major, Signé : CLERGERIE. »

Notre Comité Directeur, dans sa séance du vendredi 14 Janvier 1916, a décidé de porter à nouveau cette disposition à la connaissance de tous nos membres.

A cette occasion, nous rappelons quelle est la tenue réglementaire :

I

Le bonnet reste de même forme, mais avec la croix placée au milieu du bandeau au lieu de côté.

II

Le tablier ne subit aucun changement.

III

La blouse reste la même mais sera marquée, au côté gauche, des initiales « U. F. F. » surmontant la croix.

IV

La cape bleue aura au côté un insigne brodé sur blanc, croix-rouge également surmontée des lettres « U. F. F. ». Le Personnel administratif portera ces mêmes insignes, mais avec la lettre « A » sous la croix.

V

L'Infirmière diplômée portera en plus un galon rouge au-dessus des lettres « U. F. F. ». L'Infirmière-major : deux galons rouges et l'Infirmière-Chef : un galon rouge et un galon d'or.

La Directrice de l'Hôpital, aura les mêmes insignes que l'Infirmière-Chef, mais devra ajouter la lettre « A » sous la croix.

N. B. — Le costume adopté par l'Union des Femmes de France et dont le modèle est déposé au Ministère de la Guerre, est rigoureusement obligatoire pour tout le Personnel employé dans nos Hôpitaux.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Paris, le 27 Décembre 1915.

Monsieur le Délégué régional,

Par notre circulaire du 28 décembre 1914, nous vous avons mis au courant des crédits d'avances qui nous avaient été ouverts par les Ministres des Finances et de la Guerre, pour nous permettre de faire nous mêmes des avances aux Comités de la Société qui en auraient un besoin réel et urgent. Je vous rappelle que ces avances devront être remboursées dans le dernier trimestre de la guerre seulement, par des retenues sur les sommes que devrait le Service de Santé aux Comités de votre Région.

Nous venons, maintenant, vous informer qu'une allocation supplémentaire nous a été accordée à titre d'indemnité de cherté de vie, par le Ministre de la Guerre, elle a été calculée sur la base de 0 fr. 50 par journée de traitement dans les hôpitaux de l'Union, pendant le trimestre.

Cette allocation est destinée à venir en aide à tous ceux de nos hôpitaux dont la situation pécuniaire nécessiterait un secours immédiat; en première ligne, aux hôpitaux du front et aux hôpitaux traitant les grands blessés, dans lesquels le prix de revient de journée est très supérieur aux 2 francs jusqu'ici alloués.

En somme, avant de s'adresser à nous, les Comités doivent avoir recours à leurs ressources propres. Parmi ces ressources, certains ont des titres sur lesquels des emprunts peuvent être contractés à la Banque de France.

Les Comités qui subiraient une gêne momentanée, résultant du retard apporté au paiement des sommes dues par le Service de Santé, auront recours à nos avances : nous mettrons à leur disposition des avances remboursables à raison de 43 francs par lit, une fois donnés : en dernier lieu seulement, ils pourront nous demander à bénéficier d'allocations supplémentaires.

Toutes les demandes des Comités de votre Région devront vous être adressées avec un état de situation justificatif, établi avec le plus grand soin sur les nouveaux modèles mensuels.

Après examen, vous voudrez bien nous les faire parvenir avec vos propositions motivées, dans lesquelles devront intervenir, non seulement la situation financière du Comité, mais encore l'importance de l'Hôpital, l'économie apportée à sa gestion, la catégorie des blessés (grands ou petits) qui y sont soignés, le confort plus ou moins grand qu'ils y trouvent.

Je compte sur tout votre dévouement, Monsieur le Délégué régional, pour nous renseigner à cet égard avec la plus grande précision : en le faisant, vous nous permettrez de donner l'emploi le plus utile et le plus équitable aux sommes qui nous ont été confiées et dont nous sommes comptables vis-à-vis du Service de Santé.

Veillez recevoir, Monsieur le Délégué régional, avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués.

Le Trésorier de l'Union, M. TRÉLAT.

Paris, le 7 Janvier 1916.

Madame et chère Présidente,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Service de Santé, tenant compte de la cherté croissante de la vie et du développement des dépenses de fonctionnement, qui résultent de la création de lits nouveaux, a bien voulu accorder à notre Association, des allocations supplémentaires.

Ces subventions, d'un caractère permanent, ne sont pas destinées à être réparties uniformément entre tous nos Comités, mais à être attribuées spécialement à ceux dont la situation financière ne permet plus de faire face à leurs dépenses. Elles ont été calculées par le Service de Santé, à raison de 0 fr. 50 par journée d'hospitalisation.

Nous sommes donc, dès à présent, en situation de venir en aide à votre Comité, s'il est de ceux qui ont besoin de notre concours.

Dans le cas où votre Comité subirait une gêne momentanée, il lui serait fait une avance, remboursable ainsi que nous l'avons déjà fait connaître, ou même dans certains cas exceptionnels, nous pourrions accorder une allocation une fois donnée.

Mais s'il se révèle que les dépenses de vos formations excèdent d'une manière permanente vos ressources, et qu'il ne soit plus possible d'en assurer le fonctionnement normal, sans une subvention renouvelable, vous pourrez présenter une demande à cet effet; il pourra dans ce cas, être accordé à votre Comité, pour le dernier mois considéré, une allocation supplémentaire calculée à raison de 0 fr. 50 par journée d'hospitalisation et même somme pourra vous être attribuée les mois suivants, après examen par nos soins, de vos états mensuels successifs (états nouveau modèle).

Les demandes d'allocation que vous croirez devoir présenter au Comité central, ne nous seront pas directement adressées: vous voudrez bien les faire parvenir à votre Délégué régional, qui a d'ores et déjà, reçu de nous mission d'examiner toutes les demandes intéressant les Comités de sa région, et de nous les faire tenir avec son avis motivé. Elles devront toujours être accompagnées d'un état mensuel du nouveau modèle, contenant, pour le dernier mois écoulé, votre situation financière établie de la manière la plus précise.

Nous nous félicitons de porter ici à votre connaissance, la décision du

Service de Santé, qui nous permettra de seconder, s'il en est besoin, vos efforts si longs et si dignes d'être encouragés. Soyez assurée qu'autant que nos ressources nouvelles le permettront, loin de laisser périliter nos formations, nous ferons tout le possible pour les soutenir et les vivifier.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments bien dévoués.

La Présidente de l'Union,
S. PÉROUSE.

Le Trésorier de l'Union,
M. TRÉLAT.

NOS COMITÉS A L'ÉTRANGER

1° Londres, Pétrograd, Moscou, Odessa

En créant hors de France des Comités, l'Union des Femmes de France avait pressenti tout l'appui qu'elle trouverait, en cas de guerre, auprès de nos colonies Françaises à l'Étranger.

L'élan de nos compatriotes si prompts à se rallier à notre devise « *advolat auxilium* », lui donnait le droit de compter sur leur dévouement, si jamais l'heure de la mobilisation sonnait.

L'aide que lui donnèrent, depuis le début des hostilités, ses Comités de l'Étranger, dépassa tout ce qu'elle était en droit d'espérer et nous essaierons par un résumé malheureusement trop court, de donner une idée de l'effort accompli par eux depuis le 1^{er} août 1914.

Le plus ancien de nos Comités à l'Étranger, celui de **Londres** fut fondé en mai **1913**, sous la Présidence d'Honneur de S. E. l'Ambassadeur de France et la Présidence effective de Mme Périer.

Ce groupement prit de suite une très grande importance sous l'impulsion heureuse de sa Présidente qui fit de la propagande, organisa des cours d'Infirmières, recruta des adhérentes, en un mot, lui donna l'élan qui le plaça au premier rang des œuvres charitables.

L'aide que nous apporta, dès le début de la guerre, le Comité, fut si grande et si précieuse, que dans un esprit de concorde et d'abnégation, l'Union des Femmes de France désira que cette aide s'étendit à un plus grand nombre de blessés. C'est dans ce but qu'elle accepta, pour la durée de la guerre, la transformation de son Comité de Londres en Comité de la *Croix-Rouge Française*.

Ainsi les bienfaits du Comité que nous avons fondé se trouvent plus répartis et sous la direction de la Vicomtesse de LA PANOUSE, les membres de notre ancien Comité se multiplient pour envoyer en France ce dont peuvent avoir besoin nos blessés et nos combattants. Matériel d'hôpitaux, pharmacie, vêtements, ambulance-automobile, rien ne nous fut refusé par notre Comité londonien.

En Russie, les colonies françaises de Petrograd, Moscou, Odessa et en Egypte, celles du Caire, d'Alexandrie, de Port-Saïd et d'Ismaïlia ne surent résister à l'impulsion donnée par M. RIVIÈRE, notre Commissaire Général de la Propagande, ou par Mlle DALLIGNY, notre Infirmière-Major, qui rencontrèrent chez tous de l'enthousiasme à créer des groupements de l'œuvre qu'ils représentaient.

Ainsi l'Union trouva, lors de la guerre, chez nos alliés, des appuis inappréciables. Chacun voulut concourir à aider l'Union des Femmes de France dans sa tâche et le dévouement des « *Femmes de France* », ne négligea pas les soldats alliés qui combattent avec les nôtres pour la sauvegarde du droit et de la civilisation.

Le Comité de l'Union des Femmes de France de **Petrograd**, fondé en décembre 1913, se composait au 1^{er} août 1914, de **19 membres perpétuels, 1 membre bienfaiteur, 140 membres titulaires, 31 membres associés et 17 membres adhérents.**

La mobilisation obligea plusieurs de nos membres à quitter momentanément Petrograd, pour accompagner en France un mari, un fils ou un frère qui répondait à l'appel du pays.

Sous la direction de sa si aimée et dévouée Présidente, la Marquise de LA GUICHE, le Comité de Petrograd put rapidement réaliser un projet qui lui était cher. Il fonda aux environs de Petrograd, une maison de convalescence, où 20 blessés russes reçoivent les soins les plus dévoués, les plus intelligents de **12 Infirmières de l'Union des Femmes de France**.

Au début de la guerre, **35 Infirmières** avaient passé, selon le programme officiel, nos examens; en dehors des **12 Infirmières** attachées à la maison de convalescence, **9** soignent dans différents hôpitaux russes de la ville où leurs mérites ont été reconnus.

Leur dévouement à nos frères de Russie ne fait pas oublier aux Femmes de France de Petrograd les soldats français, à qui elles ont voulu témoigner leur dévouement et leur

intérêt. C'est ainsi que la Marquise de LA GUICHE a pu faire parvenir à notre Siège Central, de nombreux envois de matériel qui ont été répartis dans les divers hôpitaux et des sommes d'argent s'élevant à plus de **28.000 francs.**

C'est le 14 décembre 1913 qu'a été créé notre Comité de **Moscou**, dont le Consul Général de France, M. ENGELHARDT a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur, ainsi que Mme ENGELHARDT.

Là, comme à Petrograd, notre Comité n'était pas officiellement reconnu par le gouvernement russe, ce qui, au début, compliqua la tâche de nos Présidentes.

Mme REBOTTIER, notre si active Présidente du Comité moscovite, avait su dans les six mois qui s'écoulèrent entre la formation du Comité et la déclaration de guerre, grouper autour d'elle : **37 membres perpétuels, 1 membre bienfaiteur, 118 membres titulaires, 31 membres associés et 99 membres adhérents.**

Les circonstances n'avaient pas permis à Mme REBOTTIER d'ouvrir les cours qui avaient été organisés spontanément par les Docteurs WALLERSTEIN et MODLINSKY, mais l'Union des Femmes de France avait pu se faire connaître et c'est ainsi qu'à la mobilisation, **286 Femmes de France** se trouvaient groupées.

Dès la mobilisation russe, notre Comité organisait un ouvroir pour préparer du linge destiné aux blessés et achetait ou sollicitait les matières premières nécessaires à ses travaux.

Nos membres, désireuses de se consacrer aussi aux soins à donner aux blessés, purent fréquenter la clinique du Docteur MODLINSKY et y acquérir de solides notions, qu'elles ne tardèrent pas à pouvoir mettre en pratique.

En effet, l'Association française de Bienfaisance de Moscou, ayant décidé d'organiser un hôpital de **65 lits**, notre Comité lui offrait la collaboration des membres de la Section, pour les soins à donner aux blessés, sans compter la fourniture gratuite de toute la lingerie.

Dès le 31 août 1914, l'hôpital français ouvrait ses portes aux blessés et nos Infirmières, sous la direction médicale du Docteur MODLINSKY, commencèrent à prodiguer leurs soins et leur dévouement.

Le Docteur WALLERSTEIN dont tout l'attachement à l'Union des Femmes de France, s'était manifesté dès la création du Comité, ne put malheureusement se joindre au Docteur MODLINSKY, ayant été retenu prison-

nier en Allemagne, où il se trouvait à la déclaration de guerre.

L'Association française de Bienfaisance avait demandé aux Femmes de France de prendre la direction intérieure de l'hôpital et ainsi, non seulement les Infirmières, mais tous les membres de l'Union purent trouver à exercer leur dévouement.

La participation du Comité aux frais de l'hôpital et son désir de contribuer aux frais du Conseil Central de Paris, lui suggérèrent un appel à ses membres. Une souscription fut ouverte du 12 au 28 août 1914, qui rapporta plus de **14.000 roubles.**

La maison PATHÉ offrit spontanément d'organiser une soirée cinématographique qui produisit net **2.057 roubles 46.**

Grâce à tous ces élans et aux cotisations de ses membres, le Comité de Moscou put fournir à l'hôpital, le matériel de pansement nécessaire, le blanchissage du linge et divers objets.

Pendant cette année de fonctionnement, plus de **365 blessés** furent hospitalisés au lazaret de guerre de l'Association française de Bienfaisance, dont beaucoup purent, grâce aux soins de nos Infirmières, rejoindre le front; les autres retournèrent dans leurs familles ou furent placés par l'entremise de notre Comité.

Les Femmes de France de Moscou, n'oublièrent pas non plus les blessés des hôpitaux de France et sur la souscription qui avait été ouverte, elles adressèrent **4.000 roubles**, soit **10.000 francs** au Comité Central de Paris.

Le mois de décembre 1913, vit aussi se former à **Odessa**, un groupement de l'Union des Femmes de France, sous le haut patronage de notre Consul.

Mme FAUQUEUX qui avait accepté la Présidence de ce Comité, se consacra, dès le début, à notre Œuvre, et la mobilisation trouva notre Présidente et ses collaboratrices, prêtes à nous aider efficacement. **3.000 fr.** nous sont parvenus par leur intermédiaire. Leur propagande en faveur de notre Œuvre est inlassable et nous en ressentons chaque jour les bienfaits.

Denise HERBETTE
Directrice de la Propagande.

CANTINES DE GARE

Les statuts de la Société de Secours aux blessés avaient prévu des Infirmeries de gare, qui assurent aux blessés la nourriture et les soins les plus urgents.

Mais une visite que je pus faire

aux champs de bataille, où j'ai apaisé de mon mieux tant d'infortunés qui souffraient presque autant de la soif que de leurs blessures, m'encouragea à leur chercher des soulagements plus complets.

D'où l'idée d'installer, dans les gares que devaient traverser les trains d'évacuation, des buffets gratuits, dont l'aménagement s'améliorerait à mesure et en proportion des besoins.

Cette installation fut inaugurée, en plein air, au Bourget, le lendemain de la bataille de Barcy.

Elle comprenait des marmites et un percolateur qui assuraient bouillon, soupe, café, chocolat, lait chaud, à quoi s'ajoutaient des sandwiches, des cigarettes et des mouchoirs.

Une équipe d'Infirmières fournies par l'Union des Femmes de France, surveillait la cuisine et faisait le service, montant dans les wagons des seaux de nourriture.

C'est ainsi que furent ravitaillés, au moment des batailles de l'Oureq et de la Marne, tous les trains de blessés qui se succédaient d'heure en heure.

Le jour — c'était le 15 septembre — où cette installation émigra du Bourget à Aubervilliers-la Courneuve, ce fut pour y réaliser des progrès considérables.

Le premier consista à l'abriter.

Une vaste tente prise aux Boches en fit les frais: on l'établit sur une charpente, avec portes et fenêtres; et, pendant que dans un wagon, amputé de ses roues et devenu cuisine, quatre feux énormes, qui ne devaient plus s'éteindre, s'allumaient sous quatre marmites, dans la tente, que dominait un bouquet de drapeaux alliés, des ampoules électriques éclairaient des glacières, un ventilateur, des tables aux couleurs gaies, des fauteuils, des chaises longues, tout le confort moderne... Il y avait même, sur les tables, des fleurs, et, encadrant l'entrée, des platebandes avec plantes vertes.

J'ose dire que l'ensemble était unique. A l'heure qu'il est, cette seule cantine a ravitaillé, gratuitement, 275.000 blessés, ceux de la Marne, de l'Yser, d'Arras, de Carency, de Notre-Dame-de-Lorette, de Saint-Nazaire, de Soissons, de Croÿ, de La Bassée, etc., qui, arrivant étourdis encore du bombardement, croyaient sortir d'un cauchemar quand ils se voyaient dans ce décor de bien-être et de paix.

Entre temps, j'organisais une seconde cantine à Fismes, sous Reims.

Nous arrivâmes à Fismes, au moment où les Allemands en parlaient, et l'un de leurs avions nous jeta, en guise de bienvenue, une bombe, qui d'ailleurs n'atteignit personne.

La troisième cantine fut celle de Jouy-en-Josas.

Sur quoi, l'idée me vint — il n'est que de commencer — d'installer toute une série de cantines sur le front. Je m'adressai donc au *Syndicat de la Presse* qui fit construire, sur le modèle, inauguré à Aubervilliers, quatorze wagons cantines, contenant chacun 500 litres d'eau toujours en ébullition, et dont le personnel, deux infirmières par wagon, avait fait entièrement son apprentissage à la cantine-mère de la Courneuve.

Ces quatorze cantines tiennent toutes au Secteur de l'Est. Pendant l'attaque de Champagne, six d'entre elles pourvurent aux besoins des principaux centres d'action, de Souin à Tahure, Suippe, etc.

Chacune est attachée à un train sanitaire qui va chercher les blessés à la dernière gare avant la ligne de feu. Amenés dans des autos, apportés sur des brancards ou des civières, ils y trouvent aussitôt de quoi se reconforter, lait, bouillon, cigarettes, oranges, citronnades. Puis on les installe dans les couchettes du train, et le wagon-cantine les accompagne à la gare de répartition, d'où ils sont dirigés vers les hôpitaux de province. Après quoi, on décroche les wagons-cantines qui attendent en gare un nouveau voyage, et le personnel se repose jusqu'au lendemain.

Repos bien gagné.

Jamais je ne proclamerai assez haut le dévouement de ces infirmières, à qui je me réjouis de pouvoir rendre hommage.

Depuis le début de la guerre, par tous les temps, sous le soleil brûlant, sous la pluie, sous la neige, jour et nuit, pas une n'a cessé de porter à son tour, et plus souvent qu'à son tour, de wagon en wagon, tout ce que pouvaient réclamer nos chers blessés; la fatigue, elles ne l'avaient jamais, ni l'émotion en face d'effroyables plaies.

À la dernière attaque de Champagne, j'ai vu l'une d'elles ravitailler dix trains de suite, sous une pluie torrentielle; trempée jusqu'aux os, elle ne s'est pas couchée pendant les neuf jours qu'a duré ce branlebas.

Toutes sont prêtes à continuer ce service tant que se prolongera la guerre.

Et elles le feront toujours, j'en

réponds, avec la même verve, la même bonne grâce, le même talent pour rassurer ceux qu'elles secourent, le même sourire, en vraies Femmes de France, qu'elles sont!

La récompense d'ailleurs ne leur est pas ménagée.

Il faut voir comme tous ces braves les remercient: il faut lire les cartes postales qu'ils écrivent au passage, annonçant à celles qui sont restées au pays, les sœurs, les femmes, les mamans, qu'ils ont trouvé à Aubervilliers les soins, les attentions qu'aurait eu pour eux leur famille...

Je parlais tout à l'heure d'hommage. En est-il un plus touchant que celui-là.

H. BERTHOULAT.

INFORMATIONS

Le service de renseignements sur les habitants des territoires momentanément envahis, continue à fonctionner activement à notre Siège social, sous la haute direction de Mme G. PAYELLE et avec la précieuse collaboration de Mme RAYMOND, veuve du sénateur aviateur, qui s'est si glorieusement sacrifié pour la patrie.

Plus de 76.000 demandes ont été à ce jour établies et transmises au Ministère des Affaires Étrangères; il y a tout lieu d'espérer que les réponses nous parviendront bientôt de l'Ambassade d'Espagne.

Le 15 Janvier, à eu lieu la réunion de Mesdames les Présidentes du Gouvernement Militaire de Paris: près de vingt d'entre elles étaient présentes.

Le 17 Janvier, étaient à leur tour convoquées Mesdames les Présidentes des Groupes des arrondissements de Paris, qui s'étaient rendues nombreuses à cet appel.

Des détails intéressants y ont été donnés sur le fonctionnement de nos services, et des questions importantes ont été soulevées, qui seront discutées au prochain Comité directeur.

Mme BARBIER-HUGO présidait ces deux réunions.

Les souscriptions mensuelles recueillies pour l'entretien des hôpitaux de Paris, notamment par les 7^e, 10^e, 13^e et 18^e arrondissements ont produit, grâce à l'active propagande de Mmes GALLOIS, CALMETTES, SCRIBER, LANGLOIS et VALLOT, la somme de **100.000 francs**, du mois de décembre 1914 au 31 décembre 1915.

Notre équipe d'Infirmières fixée à Moudros, va prochainement quitter cette île, pour une destination où elle est appelée à rendre les plus grands services.

Nos collaboratrices vous prient, Mesdames, de leur réserver les fleurs qui ornaient vos chapeaux et vos toilettes: des mains habiles en tressent des couronnes que nos Infirmières déposent sur les tertres qui recouvrent la sépulture de nos héros.

La parure des fêtes d'hier devient aujourd'hui la parure des tombes.

TONNAY-CHARENTE

A MM. LES MÉDECINS EN CHEF,
A MESDAMES LES DIRECTRICES,

A. — Hommes en état d'imminence de tuberculose.

A. — Les hommes en traitement dans nos hôpitaux qui seraient jugés en imminence de tuberculose, peuvent être évacués sur notre colonie militaire sanitaire agricole de **Tonnay-Charente**, étant bien entendu qu'ils soient *non contagieux* et susceptibles de bénéficier de la cure d'aération, repos et travail combinés, qui y est pratiquée.

Un certificat de visite par le médecin traitant et de contre-visite par le médecin en chef est établi au nom de l'homme, avec diagnostic précis indiquant les maladies antérieures ayant déterminé l'état actuel, non fébrile, et les traitements déjà appliqués.

Ce certificat, portant la mention: « en exécution de l'instruction du 18 juin 1913, B.O.P.P. page 753 », joint à une demande d'évacuation sur **Tonnay-Charente**, est adressé, par l'intermédiaire de M. le Délégué régional, à M. le Directeur du Service de Santé pour être transmis au Ministère de la Guerre, 7^e Direction, qui se réserve le droit d'accorder l'autorisation de la mutation et de la prescrire.

B. — Tuberculeux proposés pour la réforme N° 2 ou réformés n° 2.

Les tuberculeux en cours de traitement dans nos hôpitaux, qui seraient *proposés pour la réforme*, peuvent obtenir un sursis de réforme de trois mois, pendant lesquels ils seraient placés dans une des « **Stations Sanitaires** » organisées par la Direction de l'Hygiène et de l'Assistance publiques, au Ministère de l'Intérieur.

Pour cela, ils doivent être proposés pour cette destination par le médecin traitant et le médecin en chef, établissant un certificat de

visite et de contre-visite, portant la même indication que ci-dessus, avec diagnostic détaillé, qui est adressé, avec la demande, à la Direction régionale du Service de Santé, par le Délégué régional.

Les hommes déjà mis en situation de réforme pour tuberculose peuvent recevoir la même destination, dans les conditions suivantes:

Il est établi à leur nom un certificat de visite et de contre-visite signé de deux médecins. Une demande accompagnée de ce certificat est alors adressée à M. le Directeur de l'Hygiène et de l'Assistance publiques, au Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire du Préfet du département où se trouve le malade.

Dans le cas où il s'agirait d'un malade encore en traitement dans nos hôpitaux, alors que la réforme aurait été déjà prononcée, sans que la précaution ait été prise de demander pour lui le sursis de 3 mois avant la mise en réforme, le certificat serait établi par le médecin traitant et le médecin en chef, et la demande d'envoi dans une « **Station Sanitaire** » accompagnée du certificat serait adressée à la même direction (au Ministère de l'Intérieur) par l'intermédiaire du Délégué régional de la Société.

Le Secrétaire général,
Docteur P. BOULOUMIÉ.

A LILLE et à SAINT-QUENTIN

Des nouvelles nous sont parvenues de Lille.

Notre Comité, constitué comme avant la guerre, y travaille et tous, à l'exemple de notre délégué régional, M. le Professeur BEDARD, y rivalisent d'ardeur et de courage.

L'hôpital auxiliaire n° 105 organisé par l'U. F. F. dans les locaux du Lycée Fénelon, et enrichi du matériel de l'ancien hôpital de campagne, a fonctionné normalement jusqu'en avril, date de l'évacuation définitive. Des infirmières, munies du certificat d'études, ont été en outre mises à la disposition de l'hôpital militaire et de l'hôpital d'Esquermes.

Afin de permettre au personnel volontaire, et à de nombreux membres du groupe, de préparer les examens requis pour l'obtention des diplômes, des cours ont été organisés.

M. le Professeur BEDARD s'est chargé lui-même du cours d'anatomie et de physiologie, qui fut aussitôt suivi par de nombreux auditeurs et auditrices. M. le Professeur GÉRARD compléta par trois ou quatre conférences « sur le système osseux et les insertions musculaires » les leçons de son vénéré collègue. M. le Professeur Gérard, de l'École de Pharmacie, insista tout particulièrement sur l'importance d'une rigoureuse aseptie, tandis que

M. le Docteur GELLÉ, enseignant les premières notions de médecine et d'hygiène, rappela à son public que le rôle de l'Infirmière consiste à observer attentivement les moindres symptômes à signaler, mais qu'elle doit se garder avec soin de toute initiative dangereuse, et que l'obéissance stricte au médecin est le premier de ses devoirs.

Enfin M. le Docteur GUENEZ — qui assura souvent le service de nuit à Fénelon — fit les cours de petite chirurgie avec un inlassable dévouement.

À l'issue du cours, des examens eurent lieu; une première série pour le certificat d'études d'Infirmière-hospitalière fut subie avec succès le 26 juillet, une deuxième série eut lieu les jours suivants pour les candidates au certificat d'études d'Aide-Infirmières.

Depuis le début de l'année scolaire, le Comité directeur se préoccupa d'organiser des cours d'administration militaire et des cours et exercices pratiques de massage, pour permettre l'obtention du diplôme.

Après de vains efforts pour trouver à Lille d'anciens officiers d'administration, M. le Docteur LAGUSSE, professeur d'histologie à la Faculté de Médecine, qui s'est d'ailleurs dépensé sans compter en toutes circonstances, a assumé personnellement la responsabilité du cours d'administration, après avoir demandé une Conférence à M. COLLINET, Professeur à la Faculté de Droit et notre collaborateur à l'hôpital 105.

Les cours et exercices pratiques de massage ont lieu à Fénelon, sous la direction d'une masseuse et la surveillance du Docteur GUENEZ.

Nous ne doutons pas qu'à la lecture de ces renseignements tous nos lecteurs n'éprouvent les sentiments d'émotion et de fierté que nous avons ressentis nous-mêmes, et que souligne d'autre part notre Directrice de l'Enseignement. La sécheresse même de ce compte-rendu témoigne du sang-froid avec lequel nos chers compatriotes ont accompli cette noble besogne, très simplement, et dissimulant sous un redoublement d'activité les douleurs que leur cause l'invasion.

Tous ceux qui connaissent l'admirable Française qu'est Mme François HUGUES, Présidente du Comité de Saint-Quentin, et qui savent quel rayonnement de vaillance, de sacrifice et de bonté elle exerce autour d'elle, ne seront pas étonnés d'apprendre qu'elle et ses collaboratrices ont été à la hauteur des événements.

Hantée par le souvenir de la bataille de Saint-Quentin, du dénuement et du manque de soins qui avaient, pendant l'année terrible, causé la mort de tant de blessés, Mme HUGUES voulut ne laisser au hasard que la part la plus petite possible, et s'assurer contre les plus redoutables éventualités par la plus minutieuse des préparations. C'est ainsi qu'elle fut des rares présidentes qui, suivant nos conseils, organisèrent pendant la paix des exercices de mobilisation. Certain jeudi, le personnel hospitalier prit possession des écoles concédées à notre Œuvre

pour y installer nos formations sanitaires. Depuis la salle des entrées jusqu'à la cuisine, tous étaient à leur poste avec le matériel réglementaire, médecins, infirmières, pharmaciens, brancardiers; nous avons même souvenance de certain détail qui dénote jusqu'à quel point notre chère Présidente avait poussé le scrupule de ses prévisions: les tuyaux, destinés à être fixés à la dernière heure pour les besoins des salles de bains, étaient en réserve, et, désignés pour exécuter ces travaux, des ouvriers plombiers déliés de toute obligation militaire. C'est dire que tout fut prêt lorsque le 26 août, affluèrent à l'hôpital THELLIER et à l'hôpital VAUBAN, les premiers blessés: en quelques instants, tous les lits furent occupés, tandis que chacun cherchait dans la ville à se procurer de quoi coucher les malheureux qui avaient été déposés sur la paille, dans les vestibules et les antichambres. Bientôt tous furent abrités, pansés et lorsque deux jours après, les ennemis firent leur entrée à Saint-Quentin, ils trouvèrent l'hôpital bien en ordre et chacun à la place où le devoir l'appelait. Des majors allemands furent nommés à la tête des deux hôpitaux; ils les laissèrent fonctionner sous la direction des médecins-chefs, M. le Docteur DAMAGE à l'hôpital THELLIER et M. le Docteur LECOMTE à l'hôpital VAUBAN, et de leurs infirmières-Major, Mme DRESSIN à VAUBAN et Mlle BLACK à THELLIER, qui rivalisèrent de zèle et d'abnégation.

Nos infirmières obtinrent de l'autorité Allemande, la permission d'aller porter secours à nos blessés, qui demeuraient sans soins dans les environs de la ville. Traversant les villages encore en flammes, où n'errait plus que quelques chiens en quête de leurs maîtres, au milieu des murs écroulés et fumants, des maisons éventrées, elles découvrirent nos chers soldats dans des granges, dans des églises, entre les bancs, dans les chapelles, dans les confessionnaux; de partout s'élevaient des appels et des gémissements auxquels succédèrent aussitôt d'immenses cris de confiance et d'espoir « Les dames de la Croix-Rouge! »

Elles vinrent ainsi chaque matin à tour de rôle, accompagnées de docteurs, soigner nos blessés, les ravitailler; peu à peu elles groupèrent autour d'elles d'autres concours, recueillirent du linge, confectionnèrent des bandes, renouvelèrent tous les pansements, et organisèrent ainsi, dans trois localités, des hôpitaux de fortune qu'elles quittaient à la nuit. A quelques jours de là, l'autorité Allemande leur permit d'évacuer les blessés transportables sur Saint-Quentin où ils entrèrent presque étouffés sous les fleurs, les fruits, les cigarettes et les mille douceurs que la population leur lançait au passage, avant leur départ pour l'Allemagne...

Au mois de décembre 1914, les Allemands prirent complètement possession de l'hôpital THELLIER et adressèrent à Mme HUGUES, une lettre la félicitant, elle et ses compagnes, de leur parfaite organisation et de leur dévouement. Le 28 février, ils fermèrent l'hôpital VAUBAN, après avoir évacué sur la France les grands blessés réformés.

E. C.

ENSEIGNEMENT

COMITÉS	Aides auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré	COMITÉS	Aides Auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré
Gouvern ^t Militaire de Paris						<i>Report.</i>	21	3	31	200	13
Asnières				3		Granville				19	
La Varenne-St-Hilaire				3		Paimpol				3	
Le Bourget				1		Paramé				14	
Le Raincy-						Rennes				2	
Villemomble				5		Saint-Brieuc			11		
Neuilly				8		Saint-Quay				2	
1 ^{er} Corps d'Armée						Valognes				10	
Boulogne-sur-Mer				31		Vitré		5	12		
Le Rouquet				24		XIII ^e Corps d'Armée					
II ^e						Le Puy				17	
Amiens				12		Saint-Etienne				5	
Gabourg	9					Vichy				4	
III ^e						XIV ^e					
Caen	12		5	9	3	Aix-les-Bains				6	
IV ^e						Dieulefit				10	
Alençon		3	12			XV ^e					
V ^e						Saint-Hippolyte-				4	
Couilly St-Germain				4		du-Front				9	
Olivet				1		Salon				8	
Orléans				4		Uzès					
VI ^e						XVI ^e					
Bar-le-Duc				6		Albi		6			
VII ^e						Florac			24		19
Besançon				5		XVII ^e					
Pontarlier			14			Revel				23	
Vittel				3		Villeneuve-s/Lot				3	
VIII ^e						XVIII ^e					
Vierzon				4		Fouras				4	
IX ^e						La Rochelle				2	
Angers				38		XIX ^e					
Saumur				15		Bar-sur-Seine				10	
X ^e						XX ^e					
Cherbourg				23		Epinal				7	
Dinard				1		Saint-Dié				11	
Fougères					10						
	21	3	31	200	13		21	14	78	373	32

(A suivre)

Nous venons d'apprendre qu'en 1915, le Comité de *Lille*, malgré l'occupation ennemie, avait pu réorganiser l'enseignement, grâce au précieux concours de professeurs à la Faculté de médecine. Nous reconnaissons là toute la vaillance française.

Erratum. — Dans le tableau que nous avons publié dans le *Bulletin* de Janvier dernier, il faut lire pour le Comité d'*Albi*, 24 diplômes du 2^e degré au lieu de 24 diplômes de guerre.

J. LEFÈVRE,
Directrice de l'Enseignement.